



RESOLUTION

Objet : Approbation du rapport financier de l'exercice 2010 et de l'affectation du déficit net de cet exercice

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 80^{ème} session à Hanoi (Viet Nam) du 31 octobre au 3 novembre 2011,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport AG-2011-RAP-05 présenté par le Secrétariat général, intitulé « Rapport financier de l'exercice 2010 », ainsi que du rapport AG-2011-RAP-11 présenté par les auditeurs externes, relatif à la gestion administrative et financière de l'O.I.P.C.-INTERPOL,

et comme le prévoit l'article 7.8 du Règlement financier,

APPROUVE le rapport financier de l'exercice 2010 comme étant conforme aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement financier ;

DONNE QUITUS de sa gestion au Secrétaire Général ;

PREND ACTE du rapport AG-2011-RAP-11 relatif à la gestion administrative et financière de l'O.I.P.C.-INTERPOL en 2010 présenté par les auditeurs externes ;

APPROUVE la modification suivante concernant le Fonds de réserve générale :

- diminution de 1 973 000 EUR du montant du Fonds de réserve générale.

Adoptée